



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Angola

Question écrite n° 79373

Texte de la question

De l'annonce faite début novembre 2005 par les autorités angolaises et des organisations non gouvernementales étrangères, quelque 700 000 personnes en Angola ont encore un besoin vital d'aide humanitaire plus de trois ans après la fin de la guerre civile dans le pays. En effet, le mauvais état des routes et les mines antipersonnel ont entravé les efforts pour acheminer des outils agricoles et des semences en zone rurale, souligne dans un rapport le groupe de coordination humanitaire qui regroupe des représentants du gouvernement angolais, des agences de l'ONU et des organisations non gouvernementales. Selon le chef du programme national de déminage, M. Balbina da Silva, il y a entre six et huit millions de mines antipersonnel disséminées dans le pays, mais il n'existe pas de document précis signalant l'emplacement des champs de mines. La situation humanitaire s'est toutefois améliorée depuis que le gouvernement et les rebelles de l'UNITA ont mis fin à deux décennies de conflit en 2002, souligne le rapport. À l'époque, ce sont quatre millions de personnes qui avaient besoin d'une aide d'urgence. Toutefois, la situation en Angola demeure très critique. En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui indiquer les mesures urgentes que le Gouvernement compte prendre au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères est particulièrement attentif à la situation en Angola, marquée par vingt-sept ans de guerre civile. Il fournit, en particulier, via l'ambassade de France à Luanda, un effort significatif dans les secteurs sociaux (santé, éducation) et la coopération universitaire. À la suite de la visite de M. Dominique de Villepin, alors ministre des affaires étrangères, en juillet 2002, la représentation de la France met également en oeuvre, dans la région de Huambo, un important projet d'aide à la réinstallation des personnes déplacées, basé sur le déminage, la micro-agriculture et l'accès aux services de santé. S'agissant de l'aide alimentaire d'urgence, la France a versé, depuis 2002, via le Programme alimentaire mondial (PAM), près de 15 MEUR à l'Angola. En avril 2005, elle a contribué, à hauteur de 110 000 euros, aux efforts de l'Angola et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour lutter contre l'épidémie de fièvre hémorragique Marburg dans la province de Huige dans le nord du pays. En outre, la France est le premier contributeur (avec 24,3 %) au Fonds européen de développement (FED), qui, dans sa neuvième édition, consacre près de 190 MEUR à l'Angola, en concentrant ses interventions sur l'aide aux secteurs sociaux, l'appui à l'État de droit (processus de paix, réconciliation, élections) et à la gouvernance (réforme du système judiciaire, réforme de l'administration et des finances publiques). Au 160e rang (sur 177) de l'indice de développement humain des Nations unies, l'Angola dispose cependant de ressources considérables (pétrole, diamants) et d'un potentiel économique important (hydroélectricité, halieutique, agriculture, minerais), qui doivent faciliter sa reconstruction et son développement. La communauté internationale y prend toute sa part : au total, pour 2004, elle a consacré plus de 1,1 Mrd\$ à l'aide au développement en Angola. Fidèle à sa ligne de conduite en faveur du développement des pays les moins avancés, la France continuera à oeuvrer activement au redressement économique et social de l'Angola.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79373

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 10931

Réponse publiée le : 10 janvier 2006, page 177